Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260120-D_2026_007-DE

Pont-Péan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

Date de la convocation :
12 janvier 2026

Affichage :
23 janvier au 23 mars 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 16
Quorum : 14
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le douze janvier 2026, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRESENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Frédéric GOURDAIS, Sylvie BERNARD, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Anne JOUET, Romuald FRISSON, Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Anthony BOSSARD, Calixte TIENDREBEOGO, Farida AMOURY, Espérance HABONIMANA

ABSENTS EXCUSÉS : Antoine SIMONNEAU, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON

ABSENTS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Alexandre MOREL, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Yvon LE GOFF, Pascal COULON.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Antoine SIMONNEAU a donné pouvoir à Sylvie BERNARD
Maryse AUDRAN a donné pouvoir à Farida AMOURY
Dominique CANNESSON a donné pouvoir à Espérance HABONIMANA

SECRETAIRE : Agnès GUILLET

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-007 : FINANCES. Mise à jour de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour le projet de réhabilitation et d'extension de l'ancien bâtiment administratif de la mine de Pont-Péan

Rapporteur : M. Mourad ZEROUKHI, 3ème Adjoint en charge des Finances.

La procédure des AP/CP est une dérogation au principe d'annualité budgétaire. Celle-ci permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle se compose de l'Autorisation de Programme (AP) qui couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, travaux et des Crédits de Paiements (CP) qui déterminent le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Par délibération n°2023-42 du 28 mars 2023, le Conseil Municipal a voté l'Autorisation de Programme à 6 972 543 € TTC.
Par délibération n°2024-26 du 25 mars 2024, le Conseil Municipal a voté l'Autorisation de Programme à 7 389 257 €.
Par délibération n°2025-034 du 31 mars 2025, le Conseil Municipal a voté l'Autorisation de Programme à 7 389 257 €.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260120-D_2026_007-DE

Dans le cadre de sa révision, il est proposé aux membres du Conseil municipal de voter la révision de l'autorisation de programme global N° 2023-1 à 7 550 846 € TTC, compte tenu de l'évolution du marché qui se résume ainsi :

LIBELLE	MARCHES ETUDES ET TRAVAUX AU 31 12 2025	REALISE AU 31 12 2025	SOLDE AU 1ER JANVIER 2026
BATIMENT TRAVAUX HT	4 837 268 €	1 972 110 €	2 865 158 €
BATIMENT ETUDES ET MAITRISE	775 684 €	702 974 €	72 710 €
MARCHE DEPOLUTION	287 356 €	105 795 €	181 561 €
MARCHE DES ABORDS	302 064 €	30 827 €	271 237 €
ALEAS	90 000 €		90 000 €
HT	6 292 372 €	2 811 707 €	3 480 665 €
TTC	7 550 846 €	3 374 048 €	4 176 798 €

Il est proposé également de revoir la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de l'opération comme suit :

Montant AP	*Réalisé*	*CP 2026*	*CP 2027*
7 550 846 € TTC	*3 374 048 €*	4 000 000 €	176 798 €

Le financement de l'opération serait équilibré comme suit au 1er janvier 2026 :

- Subventions obtenues :2 871 605 € (2771 605 € au 1er janvier 2025)
- Subventions estimées :135 000 € (162 000 € au 1er janvier 2025)
- FCTVA :1 237 731 € (1 212 134 € au 1er janvier 2025)
- Financement communal : Emprunt : 3 000 000 €
  Autofinancement : 300 965 €

Après en avoir délibéré et avec 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Espérance HABONIMANA, Farida AMOURY, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON), le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire au vu de l'avancement des travaux du projet de réhabilitation et d'extension de l'ancien bâtiment administratif de la mine de Pont-Péan à ajuster les crédits paiements comme suit :

Montant AP	*Réalisé*	*CP 2026*	*CP 2027*
7 550 846 € TTC	*3 374 048 €*	4 000 000 €	176 798 €

Pour copie conforme, en Mairie, le 20 janvier 2026.

Le Maire,

Michel DEMOLDER

MAIRIE DE PONT PEAN
35 Ille-et-Vilaine